L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 21 JANVIER 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 21 JANVIER.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible]

La Cour Suprême des Etats-Unis.

La Cour Suprême des Etats-Unis, qui constitue la troisième grande pouvoir de la république, est la véritable gardienne de la Constitution. En rendant les juges de cette cour inamovibles et par conséquent indépendants, les fondateurs des institutions qui régissent ce pays, ont voulu que ce tribunal servît de forteresse légale à la Constitution, forteresse contre laquelle devaient échouer les empiètements du pouvoir exécutif ou les entraînements passionnés auxquels l'esprit de parti pourrait conduire le pouvoir législatif. Cet équilibre des pouvoirs était assurément un des caractères les plus remarquables de l'édifice politique des Etats-Unis.

Il est bien vrai qu'en laissant au Président le privilège de nommer les juges, c'était donner au chef du pouvoir exécutif une grande part d'influence dans la constitution du troisième pouvoir, et il faut reconnaître que, malheureusement, ces nominations ont été presque toujours, dans les derniers temps, dictées par l'esprit de parti, mais ce danger se trouvait tempéré, d'abord par le contrôle réservé au sénat sur les choix du Président, et, en second lieu, par le fait que chaque Président n'aurait de nominations à faire qu'autant qu'il surviendrait, pendant son exercice, des vacances causées par suite de décès. Jusqu'à présent, il n'a jamais été au pouvoir d'un président de changer la majorité dans la Cour Suprême, pour rendre ce tribunal favorable à sa manière de voir, et l'on peut dire, avec justice, que le corps judiciaire des Etats-Unis a été le rempart de la Constitution, qu'il a seul la droit d'interpréter, et que toutes ses décisions sur les points en controverse, ont été marquées du cachet de la plus stricte impartialité et d'une véritable esprit conservateur.

Avant l'avènement de M. Lincoln à la présidence, il n'était guère arrivé au même président de faire plus d'une ou deux nominations pendant son passage au pouvoir. Favorisé par des circonstances exceptionnelles, M. Lincoln a pu déjà placer sur le banc de la Cour Suprême quatre magistrats qu'il a naturellement choisis parmi les membres de son parti. La Cour Suprême se compose depuis la création par le dernier Congrès d'un nouveau juge pour les Etats du Pacifique, de dix juges, dont six sont démocrates et quatre, nommés par le président actuel, républicains noirs.

L'état précaire de santé de M. Taney, juge en chef de la Cour, et son âge avancé—il a plus de 85 ans—font prévoir une prochaine vacance qui permettrait à M. Lincoln de faire une nouvelle nomination et en résultat un partage égal des voix sur les questions politiques du jour.

Ce partage ne suffit pas au parti républicain noir, qui craint d'ailleurs que l'éloignement du juge Field, de la Californie, ne rende sa présence incertaine aux sessions de la Cour. Il s'est cherché donc un moyen de s'assurer une majorité positive, dans le but d'obtenir [illegible] voir judiciaire à toutes les mesures [illegible] [illegible] pouvoir qu'il juge à propos de prendre, et qui pourraient être accusées d'inconstitutionnalité. Un des plans proposés pour arriver à ce but est de donner aux juges la faculté de se retirer à 70 ans, en continuant à recevoir leur paie, mais ce plan ayant été considéré comme impraticable pour plusieurs raisons, on en a imaginé un autre dont l'effet paraît plus certain.

Le nouveau projet qui doit être présenté à la session actuelle du Congrès, consisterait dans la création de trois nouvelles places de juges, ce qui porterait le nombre des membres de la Cour Suprême à treize et assurerait ainsi à l'administration sept voix contre six, et au cas de mort du juge Taney huit voix contre cinq. C'est à la Tribune de New-York qu'on doit le soin de mettre en avant et de soutenir cette mesure qu'elle considère comme destructive de la balance des pouvoirs, et comme un véritable renversement de la Constitution.

Nous n'avons pas l'intention de prendre part à cette discussion, et nous ne mentionnons les faits que pour faire ressortir toute la gravité de la question en jeu entre les deux grands partis politiques des Etats-Unis. La réussite du plan serait le coup de grâce porté aux doctrines démocratiques, et une rupture complète avec toutes les traditions du passé. Pour faire comprendre toute la portée de cette réorganisation de la Cour Suprême, il nous suffit de rappeler que le serment prescrit à ceux qui veulent profiter de la dernière proclamation d'amnistie du Président Lincoln, leur impose l'obligation de respecter les actes du Congrès et les proclamations présidentielles relatives à l'esclavage, tant que ces actes et proclamations n'auront pas été déclarés nuls et inconstitutionnels par la Cour Suprême. A ce propos, le World fait un rapprochement historique assez intéressant en rappelant les termes suivants des instructions adressées par M. Seward à M. Dayton, ministre des Etats-Unis à Paris en 1861:

[illegible]

Nouvelles de Mobile.

Canonnade entre la flotte et le fort Morgan.

Un journal du soir publie la lettre suivante, datée de [illegible] Mobile, le 9 janvier:

[illegible]

Nouvelles de Richmond.

Le Mobile Register du 13 publie une correspondance de Richmond, où nous lisons ce qui suit:

[illegible]

CONGRÈS DES ETATS-UNIS.

Washington, 10 janvier.—Les membres du parti démocrate et conservateur du Congrès se sont réunis hier soir au Capitole sous la présidence de l'honorable John L. Dawson, de la Pennsylvanie, et ont adopté à l'unanimité les importantes résolutions suivantes, présentées par l'honorable James Brooks, de New York.

[illegible]

Correspondance havanaise.

Havane, 7 janvier 1864.

A Monsieur le Rédacteur de l'Abeille.

Nunc est bibendum, nunc pede libero pulsanda tellus, &c.

Monsieur,

C'était hier le jour des Rois, jour qui en triste, suivant la disposition de l'esprit, où le plus humble plébéien peut aspirer à une royauté de courte durée, le plus souvent peu enviée, à cause des dépenses qu'elle entraîne, surtout quand la couronne vient à tomber sur le front d'un pauvre sire qui n'a pu escamoter la fève. [illegible]

[illegible]

Soirée musicale à l'Opéra.—Madame L. Loening, pianiste distinguée de cette ville, donne ce soir, à l'Opéra une soirée musicale, avec le concours de dames et de messieurs amateurs de cette ville. Le programme comprend trois morceaux qui seront exécutés par Mme Loening, et un duo pour piano et violon par cette dame et M. Olivier. La partie vocale se composera d'un chœur pour voix d'hommes et de solos, duos et trios, chantés par mesdemoiselles F. et E. Howe et MM. C. M...., U. S.... et L...., et elle se terminera par un chœur de Mendelssohn avec solo pour soprano.

On peut se procurer des billets pour cette soirée au magasin de musique de A. Elie, 66, rue Royale.

Musique.—Nous avons reçu de la part de M. L. Grunewald, rue Bourgogne No 147, un quadrille nouveau intitulé, Les Lanciers de Joséphine. [illegible]

Avis de maître de poste.—On trouvera dans la partie anglaise de l'Abeille, un avis sur lequel nous appelons l'attention des capitaines de bateaux à vapeur et de navires arrivant à la Nlle-Orléans. [illegible]

Augmentation du prix du drayage.—[illegible]

Farine.—M. John Eaton, 65, rue des Magasins, a reçu cent barils de farine des meilleures marques. [illegible]

Confitures et gelées.—Dantzé & Cie, coin Royale et Conti, viennent de recevoir un grand choix de confitures et de gelées, [illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Cour Prévôtale.—John Beaumont, soldat de la 1re batterie du Maine, a été condamné à perdre un mois de paie. Un vêtement lui a été volé dans son campement, [illegible]

[illegible]

Accident.—M. José de Abreu est tombé, hier après-midi, du toit de la salle de la Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance, au coin des rues Champs-Elysées et Grands Hommes, et a été tué sur le coup.

M. Abreu est né à Madère et était membre de la Société dont M. Antonio Vieira est président.

Enquête.—Une enquête a été tenue sur le cadavre de M. D. Will, paveillier, qui s'est noyé lundi dernier, en essayant de traverser le lac St Clair. [illegible]

M. Will était Français. Il laisse une femme et cinq enfants. Un grand nombre d'amis ont accompagné ses restes au champ du repos.

Perspective de liberté.—Le juge Hiestand a ordonné hier qu'il fût dressé une liste complète des personnes arrêtées qui se trouvent actuellement à la prison de paroisse, [illegible]

Mortalité.—Le Bureau de Santé annonce, dans son rapport officiel publié hier matin, qu'il y a eu 92 décès dans la semaine. [illegible]

Cour du Recorder Vennard.—M. D. Hughes, qu'un policeman accusait de larcin, a été honorablement acquitté; [illegible]

Wm Donahue, accusé d'avoir voulu délivrer un prisonnier que le policeman Negle amenait au poste, a été acquitté pour une amende.

L'interrogatoire de C. C. Morgan a été fixé à samedi prochain.

Joseph Boldt est venu déclarer qu'il craignait d'être battu par Jos. Vondor Mardt; celui-ci a répondu que ce dernier l'avait provoqué en disant des injures. Le recorder a exigé de chacun d'eux un cautionnement pour répondre de leur conduite.

ÉDITION D'HIER SOIR.

ORDRE IMPORTANT.

Nous trouvons dans l'Era de ce matin l'ordre qui suit:

Paragraphe Ier: le travail sur les plantations.
2: Propriétés abandonnées.
3: Communications entre les paroisses et les habitations.

Quartier-général du département du golfe, Nlle Orléans, 19 janvier 1864.

I—Des règlements seront établis le 1er février prochain pour la présente année, [illegible]

[illegible]

Par ordre du major général Banks.
Geo. B. Drake A. A. Général.

Nouvelles par le fleuve.

Nous trouvons les nouvelles suivantes dans les journaux de l'Ouest du 11, apportés par le steamer John J. Roe.

Washington, 9 janvier.—Le Star dit que les rebelles sous Fitzugh Lee et Imboden ont abandonné les environs de Petersburg et de Cumberland. Ils se sont dirigés vers Staunton.

[illegible]

De l'Est-Tennessee.

New York, 10 janvier.—Des lettres de l'Est-Tennessee du 16, au Herald, disent que nos forces qui ont été chassées de Bean Station par Longstreet. [illegible]

Le général Foster est à Knoxville et le général Parke commande en campagne.

Caire, 9 janvier.—Les guerillas [illegible]

Caire, 10 janvier.—Le "Continental", arrivé ce matin de la Nlle Orléans, a rencontré des glaces flottantes à 70 milles au dessus d'Hélène.

Il y a ici cinquante steamers qui attendent pour partir ou pour continuer leur course, que le fleuve soit dégagé de glaçons.

Le fleuve baisse et le temps s'adoucit. Pas d'affaires.

AFFAIRE DE LA CHESAPEAKE.

Halifax, 9 janv.—Cour de l'amirauté—En ce moment le siège du juge a dit que le rapport serait sur le fait que la saisie du navire était un acte de piraterie. Son opinion était que le navire devait être rendu à ses propriétaires.

M. Ritchie, avocat pour les confédérés, reproche au juge son incapacité d'une réclamation au gouvernement de Richmond.

[illegible]

M. Ritchie a donné son interprétation de la loi sur la validité de la saisie, soutenant que tout citoyen de la confédération du Sud, avec commission, a un droit absolu de saisir tout navire appartenant aux fédéraux, [illegible] Ajourné jusqu'au 12.

La guerre au Texas.

Nouvelle Orléans, 3 janvier.—On apprend de trois ou quatre points différents que toutes les troupes rebelles qui opéraient dans l'ouest de la Louisiane, sur les bords du Mississippi, ont, en fait, toutes les forces ennemies se concentrent au centre du Texas pour former une grande armée d'au moins 20,000 hommes pour attaquer nos nouvelles acquisitions sur la côte du Texas. On a fait les plus grands préparatifs pour leur résister.

New York, 10 janvier.—Le steamer Hon. Bailey, parti de Nassau le 4, est arrivé aujourd'hui. Le steamer rebelle Lucy est arrivé le 21 décembre à Nassau avec une cargaison de coton de Wilmington.

[illegible]

Marché de New York.

New York, 9 janvier P. M.—Le coton est calme et sans changement à 81 cents pour middling uplands. [illegible]

OPINION ET PROFESSION DE FOI DE L'OPPOSITION.

N. Y. World du 6 janv.

Nous pensons que si la guerre eût été conduite suivant l'esprit de la lettre du général McClellan, elle eût depuis longtemps été terminée par l'union du Nord, la division du Sud et le triomphe de nos armes. [illegible]

FAITS DIVERS.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi, 20 janvier à 5 heures P. M.

COTON.—[illegible]

SUCRE.—[illegible]

MELASSE.—[illegible]

FARINE.—[illegible]

FOURRAGE.—[illegible]

BACON.—[illegible]

FROMAGE.—[illegible]

PEAUX.—[illegible]

FRETS.—[illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 21 janvier 1864.

[illegible]

LISTE MARITIME.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

ATTENTION.

[illegible]

Società Italiana di Mutuo Beneficenza.

[illegible]

21 janv—2t. P. MARINONI, Secretario.

PERDU

[illegible]

Femmes et Oignons.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

A LOUER.

Une HABITATION SUCRIÈRE [illegible]

Bière anglaise.

[illegible]

Farine. Farine. Farine.

[illegible]

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de Nova-Orléans.

— Falecimento —

Faleceu ontem a uma hora da tarde, JOZE DE ABREU, de idade 48 annos, natural da ilha da Madeira (Portugal), membro desta Sociedade.

Os membros que a compoem se reunirão esta tarde em sua residencia, esquina das ruas Dauphin e Bienville, para acompanharem o seu cadaver ao seu ultimo repouso.

Por ordem do ANTONIO VIEIRA, Presidente.
21jan—

DIVERS. DIVERS.

[illegible] FARINE, [illegible] OIGNONS, POMMES DE TERRE, [illegible] HARICOTS, [illegible] LANGUES de bœuf, TABAC, PRUNES et TOMATES de Louis, CORDES, [illegible] TOILE D'EMBALLAGE.

A vendre par
E. P. ETHELL & Co.

LAFARGE HOUSE

HOTEL DE PREMIÈRE CLASSE,
673.........Broadway.........673
NEW-YORK.

[illegible]

NOTARY PUBLIC.

L. E. MARCHAND,
IMPRIMEUR,
Rue de Chartres.

Nlle-Orléans, 18 janvier 1864.

AUJOURD'HUI [illegible]

RESTAURANT DE L'HOTEL SAINT-CHARLES.

[illegible] RESTAURANT. [illegible]

D. H. HILDRETH & Cie.

AU PUBLIC.

Le temps pour lequel j'avais loué le MATTIE STEPHENS au Dépôt Bleu étant expiré, [illegible]

A. T. BODDIN.

ENGELURES.

REMÈDE CERTAIN

Contre les engelures et toutes autres gerçures produites par le froid.

A vendre par GAUDOZ, Jules, Pharmacien [illegible]

Proclamation.

Quartier Général du Département du Golfe.

Nlle-Orléans, 11 janvier 1864.

Au peuple de la Louisiane:

I—En vertu de l'autorité dont j'ai été investi par le Président des Etats-Unis, [illegible]

1—Le Gouverneur,
II—Le Lieutenant-Gouverneur,
III—Le Secrétaire d'Etat,
IV—Le Trésorier,
V—L'Avocat-Général,
VI—Le surintendant de l'instruction publique,
VII—L'Auditeur des comptes publics.

[illegible]

N. P. BANKS.

Blanchisserie Jackson.

[illegible]

HOTEL AUGUSTE MAS

No 161 PRINCE STREET,
Entre Green & Mercer, New York.

PENSION FRANÇAISE, CAFÉ & BILLARD

[illegible]

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M. A. Verrier
PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, Rue Hospital, No 131, entre Dauphine et Bourgogne.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DEMON,
272..........RUE DAUPHINE..........272.

[illegible]

Printemps! Printemps!

E. GIQUEL,

126.......Rue du Canal.......126

REÇOIT en ce moment d'Europe par les steamers ETNA, OLYMPUS, PERSIA via New York, un magnifique assortiment d'ARTICLES POUR LE PRINTEMPS ET ÉTÉ, qu'il offre en vente à des BAS PRIX, etc.

JACONAS ET MOUSSELINES IMPRIMÉS [illegible]
PERCALES ET BRILLANTÉS
MOZAMBIQUES [illegible]
[illegible]

De New York.

[illegible]

E. GIQUEL.

Articles deuil et Mi-Deuil.

E. GIQUEL,

126.......RUE CANAL.......126

D'articles deuil et demi-deuil.

Grenadines,
Barèges,
Poil de Chèvre,
Alpine,
Alpaca,
Jaconas et Mousselines,
Delaine,
Barège Laine,
Mousseline de laine,
Percales,
Mérinos,
Gants peau et soie,
Barège Indien,
Drap d'été,
Bombazines,
Rubans,
Parasols et en Cas,
Dentelles et Entre-deux,
Cols et bandes Crêpes,
Barpège,
Voiles et Voilettes gaze,
Châles,
Mouchoirs Brillants,
Fil à Soie,
Indiennes françaises et américaines, &c. &c. &c.

E. GIQUEL, 126, rue Canal.

AVET FRÈRES,

Aux Magasins Bleus,

COIN VIEILLE LEVÉE ET BIENVILLE.

REÇOIVENT en ce moment et vendent AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

Un grand assortiment de groceries

—comprenant—

1000 barils FARINE,
[illegible] AMIDON,
50 barils PORC,
250 sacs CAFÉ,
200 boucauts SUCRE,
150 barillets GRAISSE,
150 firquins BEURRE,
100 barils FÈVES,
100 colis SUCRE en pain, écrasé et en poudre,
50 boucauts JAMBONS [illegible]
50 barils GRU,
THÉ,
RIZ,
FROMAGE,
BACON,
MAQUEREAUX,
MORUE,
VINS,
LIQUEURS

Et une grande quantité d'AUTRES ARTICLES.

AVIS.

[illegible]

JOHN TOURO, Notaire

[illegible]

Chapellerie Française,

MAISON DREZ,
Coin Canal et Chartres

[illegible]

Chapeaux! Chapeaux!

25, Rue des Magasins, 25.

[illegible]

DEMANDE D'UNE VENDEUSE.

[illegible]

PENSION.

[illegible]

MARK CHARLES

[illegible]

Nos 104 & 106 rue des Magasins.

A vendre pour cause de départ,

[illegible]

CHAPELET PERDU

[illegible]

POMMES DE TERRE ET FARINE

[illegible]

ARTICLES DE MODES

No 60 rue de la Douane, au 1er.

[illegible]

J. FIFFAUT,

[illegible]

TRANSFERT DE MAGASIN.

M. J. BEANDRES, TAILLEUR, [illegible]

Restaurant St-Louis

Tenu par HENRI BARTHE,
Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants.

[illegible]

SPECTACLES.

Theatre des Variétés.

[illegible]

Académie de Musique.

Jeudi soir, 21 janvier
LE GRAND CIRQUE.

[illegible]

Grand bal paré et masqué

AU CERCLE MAGNOLIA

[illegible]

Paquebot du Bayou Lafourche

[illegible]

POUR MATAMOROS.

[illegible]

Départs les LUNDIS et VENDREDIS

[illegible]

POUR BATON ROUGE

[illegible]

Pour BAYOU SARA.—Départ, VENDREDI 22 courant, à 4 heures A.M.

[illegible]

POUR LAGUNA.—YUCATAN.

[illegible]

AVIS

[illegible]

POUR LE HAVRE.

[illegible]

Pour Bordeaux ou le Havre.

[illegible]

POUR NEW YORK

[illegible]

Marchand de groceries en gros ET MARCHAND COMMISSIONNAIRE

C. A. CONWAY.

[illegible]

La Compagnie Express d'Adams

RUE DES MAGASINS, No 5.

[illegible]

A. S. BLAKE, Agent.

113.........Vieille Levée.........113

Grande confiserie à vapeur,

ERNEST TURPIN

[illegible]

Prêts sur gages.

[illegible]

UNE BONNE SPÉCULATION

[illegible]

Magnifique propriété à vendre.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

Changement de domicile.

J. A. CASABAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE.

[illegible]

REMÈDE INDIEN pour la guérison de la dyssenterie chronique.

[illegible]

Changement de local.

[illegible]

Champagne. Champagne.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, Linge fait et Chapeaux.

PAR E. ROGER & Co.

[illegible]

130 lots Marchandises sèches et Linge fait.

[illegible]

250 douzaines Chapeaux pour hommes et enfants.

Grande vente péremptoire de Farine, Jambons, Chandelles, Indigo, Huile de charbon, Sel et Epices, Toile d'emballage de l'Inde, &c.

PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

COTON. COTON

PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur

[illegible]

SON. SON.

100 sacs son à l'encan

PAR R. T. MONTGOMERY

[illegible]

140 sacs sel de St-Louis.

PAR R. T. MONTGOMERY

[illegible]

Perches à cercles. Perches à cercles.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

PAR R. SCOTT, encanteur.

[illegible]

Balles de plaisir [illegible]

PAR FRANCIS FERNANDEZ,

[illegible]

Vente à l'encan du fonds d'un magasin de campagne.

PAR FRANCIS FERNANDEZ

[illegible]

Charte de la Première Banque Nationale de la Nlle Orléans.

Département du Trésor.

[illegible]

Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans.

[illegible]

Banque de la Nouvelle Orléans.

[illegible]

BANQUE DE LA LOUISIANE.

[illegible]

Compagnie du Gaz.

[illegible]

Wm S. BROWN, Trésorier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

[illegible]

The City Bank of New Orleans

BANQUE DE DÉPÔTS.

Rue du Camp, No 33, coin Commune.

[illegible]

Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et du Texas.

[illegible]

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

MADAME SOPHIE,

rue de Chartres.

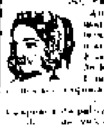

[illegible]

Liquidation

POUR CAUSE DE DÉPART,

Mme SOPHIE [illegible]

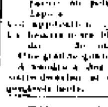

[illegible]

Magasin de Chaussures.

[illegible]

Grande réduction dans les prix des Machines à coudre de Singer

RUE DU CAMP, No 17.

[illegible]

THOMAS F. BROWNE.

CUISINIÈRE.

[illegible]

EN DÉBARQUEMENT.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Deux cent vingt lots marchandises sèches, étrangères et du pays.

PAR WM. F. VINCENT, encanteur.

[illegible]

COTON. COTON.

PAR WM. F. VINCENT, encanteur.

[illegible]

Jambons, Riz, Harengs, Haricots, Beurre, Fromage, Vermicelli, Eau-de-vie, Whisky, &c.

PAR F. F. TRINCHARD

[illegible]

Verrerie, Peintures, Médicaments, Huile de charbon, &c.

PAR F. F. TRINCHARD

[illegible]

Marchandises sèches, vêtements, bottes, souliers et marchandises assorties.

PAR COFFMAN'S HARRIS,

[illegible]

COTON—BASSINE, &c.

PAR SIDNEY LANAUX,

Encanteurs des prises des E. U.

[illegible]

Vente sans réserve d'une propriété [illegible]

PAR E. E. JAUN [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

ALFRED HOBLIGNY, Encanteur.

[illegible]

Bernard Tarpin,

ENCANTEUR

NÉGOCIANT COMMISSIONNAIRE,

No 91 rue de la Vieille Levée

TRANSFERT DE MAGASIN.

[illegible]

E. BORDELOIS,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE

IMPORTATEUR de VINS, LIQUEURS, &c

41.......Vieille Levée.......41

DIVERS.

[illegible]

AU PUBLIC.

Mme LABLANCHE,

[illegible]

PLUS DE DISTANCE!

PAR MADAME ADAH

[illegible]

[illegible]